

Direction des ressources humaines
Pôle Prévention et sécurité au travail

N/Ref. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 18 mars 2019

Procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du lundi 18 mars 2019

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Monsieur Michel VIAULT
Madame Christine PONSOT
Monsieur Gilles RENOIR
Monsieur Jacky GODARD
Monsieur Jean-Louis BATIOU
Monsieur Jean-Marie CHAMARD
Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS

Pour les représentants du personnel :

Monsieur David LEMASSON (C.F.D.T.)
Monsieur Patrice TOUVRON (C.F.D.T.)
Monsieur Laurent VINCENT (C.F.D.T.)
Madame Lydia RICHARD (C.F.D.T.)
Monsieur Benoît DÉCHAMP (C.F.D.T.)
Monsieur Benoit JAMONNEAU (C.G.T.)
Madame Emilie DARDIRI (C.G.T.)
Monsieur Christian BOISSEAU (F.O.)
Madame Isabelle LUCAS (F.O.)
Monsieur Vincent DAVY (F.O.)
Madame Vanessa PHILIPPON (S.U.D.)
Monsieur Nicolas BELFORT (S.U.D.)
Madame Nadia RIVALIN (S.U.D.)
Monsieur Davy BIRE (S.U.D.)

Membres invités :

Monsieur Cyrille RAFFIN
Monsieur Damien BULTEAU
Monsieur David CHAILLOT

Membres de droit :

Pour le service de gestion préventive du personnel : Madame Sophie DRUKKER
Pour le pôle prévention et sécurité au travail : Madame Angélique DEGHILAGE
Madame Béatrice Briand

Assistance administrative : Madame Brigitte ANDRE

Etaient excusés

Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne-Sophie SARDAY, Monsieur Sylvain FARCY, Monsieur Gilbert OLIER, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Michelle KERVELLA (C.F.D.T.), Monsieur Thierry GUILBAUD (F.O.).



Madame Sylvie DURAND ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Secrétaire de séance :

Secrétaire : **Monsieur Patrice TOUVRON**, syndicat C.F.D.T.

POINT N° 1 : Validation du règlement intérieur du CHSCT :

Présentation du dossier par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Madame Sylvie DURAND demande si les membres ont des observations relatives au règlement intérieur proposé.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande que le code CHS sous le logiciel Gestor soit créé.

Monsieur Gilles RENOIR, répond qu'il demandera à ses services de faire rapidement le nécessaire.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., demande que le délai de transmission du procès verbal soit réduit à un mois au lieu de 2 mois proposé dans le règlement intérieur présenté ce jour.

Monsieur Gilles RENOIR répond que ses services tâcheront de répondre à cette demande. Cependant, il convient de prendre en compte le temps nécessaire à sa rédaction et les délais de signature. Cela peut parfois retarder l'envoi.

Madame Sylvie DURAND répond que la modification sur le règlement intérieur va être opérée.

Le règlement intérieur modifié est disponible sur l'Intranet de la collectivité.

MISE AU VOTE : règlement intérieur adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 : Approbation des comptes rendus du CHSCT Ville du 16 Novembre 2018 et du CHSCT Agglomération du 26 novembre 2018.

Madame Sylvie DURAND demande si les membres ont des observations relatives aux comptes rendus des CHSCT du mois de novembre 2018.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, relève qu'aucune analyse d'accident de travail grave n'a été présentée lors des derniers CHSCT.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que des situations d'accident ont déjà été présentées en CHSCT mais que sur l'année 2018, aucun accident de travail n'a été reconnu comme grave et nécessitant une présentation en CHSCT.

Madame Angélique DEGHILAGE, rappelle que réglementairement il n'y a à ce jour pas de définition précise de la notion d'accident grave. Chaque mois, se réunissent le directeur des ressources humaines, le médecin du travail et la conseillère prévention afin de déterminer quel type d'accident nécessite une analyse plus approfondie en fonction notamment de la déclaration d'accident reçue, de l'historique sur le service concerné en matière d'accidentologie ou encore de la gravité du dommage.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., demande un bilan des accidents de travail à chaque CHSCT.

Monsieur Michel VIAULT propose un bilan semestriel .

MISE AU VOTE :

- ⇒ **Compte-rendu du CHSCT Ville du 16 novembre 2018 : Adopté à l'unanimité.**
- ⇒ **Compte-rendu du CHSCT Agglomération du 26 novembre 2018 : Adopté à l'unanimité**

POINT N° 3 : Présentation de la plate-forme Pleïade

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines.

Monsieur Gilles RENOIR indique que tous les membres du CHSCT auront prochainement accès à une plate-forme informatique dénommée Pleïade permettant à la fois la dématérialisation de l'envoi des convocations et dossiers inscrits à l'ordre du jour avant chaque CHSCT et de retrouver tous les anciens comptes-rendus. Ce nouveau dispositif doit notamment permettre de diminuer fortement la quantité de papier utilisée par la DRH dans le cadre du fonctionnement des instances paritaires.

Les membres du CHSCT n'ont pas de questions concernant ce point.

POINT N° 4. Présentation des formations obligatoires des membres du CHSCT

Dossier présenté par Monsieur RENOIR, directeur des ressources humaines.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que cette formation est également ouverte aux membres représentants de la collectivité.

Monsieur Gilles Renoir précise que les dates définies en collaboration avec le CNFPT seront adressées prochainement par courriel à tous les membres du CHSCT titulaires et suppléants.

Les membres du CHSCT n'ont pas de questions concernant ce point.

POINT N° 5. Réactualisation du document unique et amélioration des systèmes d'aspiration pour les ateliers menuiserie et serrurerie

Dossier présenté par : Monsieur Cyrille RAFFIN, directeur bâtiments, Monsieur Damien BULTEAU, technicien service construction et rénovation et Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité.

Monsieur Damien BULTEAU précise que le rapport d'analyse du système d'aspiration de l'atelier menuiserie réalisée par l'organisme de contrôle l'APAVE, montre une conformité du système. Les seuils de vitesse d'aspiration sont respectés. Cependant, afin l'améliorer et de faciliter le travail des agents, quelques aménagements vont prochainement être réalisés (branchement au système de deux machines, installation de registres automatiques, etc.).

Monsieur Cyrille RAFFIN ajoute que le projet est en cours et que l'achat du matériel nécessaire est une priorité sur l'année 2019. L'atelier serrurerie sera également équipé de systèmes pour aspirer les fumées et les poussières liés à l'activité soudure. Les agents des ateliers doivent également être sensibilisés à l'entretien de ces équipements et à la nécessité de ranger régulièrement leurs espaces de travail. La mise en place de procédures claires doit être une mission des chefs d'atelier.

Monsieur Nicolas BELFORT pour le syndicat S.U.D., demande si un assistant de prévention a été nommé pour ce service.

Madame Angélique DEGHILAGE répond qu'en fin d'année, tous les chefs d'atelier vont suivre la formation initiale d'assistant de prévention et seront ensuite nommés.

Monsieur Cyrille RAFFIN ajoute que jusqu'à présent, l'assistant de prévention était l'actuel responsable du service maintenance des bâtiments. Son prochain départ à la retraite a nécessité de repenser le réseau des assistants de prévention. En plus des chefs d'atelier, les deux techniciens seront également formés. L'objectif est de mieux sensibiliser les encadrants à la prévention des risques, considérant les activités potentiellement dangereuses réalisées par les agents.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat F.O., demande si l'atelier des vétérinaires des animaux de la place va également être équipé de ce type d'installation.

Madame Angélique DEGHILAGE répond qu'en mars 2018, une visite réunissant le médecin du travail, le pôle prévention et sécurité au travail, le responsable de secteur ainsi que les agents de ce secteur avait été organisée afin d'évaluer les risques inhérents à leurs activités. L'activité soudure a alors été évaluée avec comme action, la

nécessité d'équiper l'atelier d'un système d'aspiration. Le plus adapté reste la mise en place d'un bras car les agents sont amenés à souder avec différents procédés.

Après une analyse approfondie de la problématique réalisée par le service énergie gestion technique des bâtiments il s'avère que l'obligation d'extraire à l'extérieur les fumées demande le perçage de la couverture. Cela doit être réalisé par une entreprise de couverture extérieure.

Après cette phase d'étude et d'évaluation du coût des travaux, la direction Environnement, Développement Durable, Paysages a validé la réalisation de ces travaux sur l'année 2019. De plus, afin de faciliter le travail des agents, les vétérinaires pourront se déplacer sur les ateliers serrurerie et menuiserie afin d'utiliser les machines et de bénéficier ainsi de plus d'espace.

Les travaux seront réalisés la semaine 17.

Monsieur Nicolas BELFORT pour le syndicat S.U.D., demande que l'atelier chargé de l'entretien des jeux puisse également bénéficier d'une visite afin de réaliser une évaluation des risques relatifs aux activités de soudure réalisées.

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme que ce projet sera prochainement lancé. Le pôle prévention et sécurité au travail a effectué en 2018 le recensement de l'ensemble des services soumis à ce type de risque. Les agents techniques travaillant ainsi au CYEL, peuvent également inhalés des fumées de soudure ou des poussières de bois lors de la préparation des expositions. Après validation par le chef d'atelier et le responsable du service maintenance des bâtiments, les agents concernés pourront désormais utiliser l'atelier menuiserie. Pour les travaux de soudure, ils sont réalisés en priorité à l'extérieur.

Madame Lydia RICHARD pour le syndicat C.F.D.T., demande qui est chargé de former les agents à l'utilisation des machines dans les ateliers situés au CTM.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que pour l'atelier menuiserie, il a été décidé que le chef d'équipe serait chargé de former les agents. Les machines les plus dangereuses ne seront pas utilisées par les agents novices. Un agent de l'atelier devra rester dans l'atelier lors de l'utilisation des machines.

Monsieur Patrice TOUVRON pour le syndicat C.F.D.T., relève que le risque est la déperdition d'informations lorsque les agents pratiquent peu. Un temps de réactualisation des connaissances doit être anticipé.

POINT N°6. Projet de mise en place des formations PRAP 2S au sein des 5 EHPAD – Point d'étape

Dossier présenté par : Monsieur David CHAILLOT, directeur de la Direction Action sociale, santé, solidarité et Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité.

Monsieur David CHAILLOT indique qu'un bilan des premières formations réalisées depuis le début de l'année 2019 sera effectué par le pôle prévention et sécurité au mois de juin dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des directeurs des EHPAD.

Madame Nadia RIVALIN pour le syndicat S.U.D., demande si ces formations pourront aboutir à l'achat de matériel fonctionnel et adapté aux besoins.

Madame Angélique DEGHILAGE répond qu'il est davantage envisagé la location de matériel plutôt que de l'achat. De plus, le principal objectif de la formation PRAP 2S est de rendre les agents acteurs de la prévention. Mais au terme de leur formation, ils pourront mieux formaliser leur demande de besoin en matériels.

Monsieur Patrice TOUVRON pour le syndicat C.F.D.T., craint que le fait de former les agents et de leur présenter de nouvelles aides techniques non disponibles dans les structures ne risque de générer une certaine frustration.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que du matériel est déjà mis à disposition dans les différentes structures mais qu'il est parfois méconnu et/ou peu utilisé (comme les lèves personnes, les draps de glisse, les verticalisateurs, etc.). Lors de ces formations, les formateurs représentent aux agents les aides déjà existantes et en présentent de nouvelles dans l'optique de guider les futurs achats en prenant en compte le retour du besoin réel des agents et des résidents.

Monsieur Patrice TOUVRON pour le syndicat C.F.D.T., demande quelles sont les explications du turn-over des équipes dans les EHPAD.

Monsieur David CHAILLOT répond que ce turn-over est surtout lié à l'absentéisme des agents. Ceci occasionne un besoin en recrutement régulier du personnel remplaçant.

Monsieur Patrice TOUVRON pour le syndicat C.F.D.T., demande si la mise en place du logiciel de soins TITAN sur des tablettes ne génère pas des difficultés d'utilisation pour les agents.

Monsieur David CHAILLOT indique que bien au contraire, ce choix a été acté car l'utilisation de ce logiciel partagé apporte une forte sécurisation des actes professionnels. Des difficultés d'utilisation par les agents ont été relevées mais sont en cours de traitement, notamment les problématiques de connexion.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., évoque l'intérêt de mener une réflexion sur l'utilisation d'exosquelette pour réduire les contraintes physiques des agents lors des manutentions.

Madame Sophie DRUKKER précise qu'une réflexion, en collaboration avec l'ergonome du service de gestion préventive du personnel est en cours pour étudier l'intérêt de ce type d'équipement.

Madame Angélique DEGHILAGE ajoute que les recommandations actuelles de la CARSAT et de l'INRS orientent le choix des équipements davantage vers l'installation de rails plafonniers. L'objectif est de réduire et/ou de supprimer le port de charges et les contraintes posturales des agents. L'exosquelette ne répond pas à ses directives.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., ajoute l'importance de prendre en compte l'appréhension des personnes âgées d'être installées dans ce type d'équipement.

POINT N°7. Retour sur les visites du CHSCT au sein des bâtiments Ville/Agglomération

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat F.O., demande si dans le local de l'agent d'entretien situé au 3^{ème} étage, un vestiaire sera bien installé et dans quel délai.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que la demande a été transférée au responsable du secteur concerné.

Monsieur Christian BOISSEAU pour le syndicat F.O., demande si la problématique relative au poids des chaises disponibles dans la salle des mariages a été réglée.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que, conformément à la réglementation incendie, ces chaises doivent rester à leur place et maintenues les unes aux autres. En cas d'incendie, elles ne doivent pas entraver l'évacuation par les utilisateurs de la salle. Pour les autres chaises en surplus, un à deux chariots d'aides au déplacement vont être achetés. Cela permettra de réduire le nombre de chaises empilées, ainsi que la hauteur et le poids de ces chariots lors de leur déplacement.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat C.F.D.T., demande si le problème relatif à la porte qui claque constamment dans la salle de réunion 341 située au 3^{ème} étage a été résolu.

Madame Sylvie DURAND ajoute qu'en plus de cette problématique, cette salle présente également un manque d'insonorisation.

Monsieur Michel VIAULT précise que les services en charge du dossier sont informés de ces problématiques et tentent d'y apporter une réponse.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., demande si le maintien porte ouverte arraché au niveau du 1^{er} étage a été réparé.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que la réparation a été effectuée. Ce système a par ailleurs été repositionné plus en hauteur. Suite à la visite des membres du CHSCT, les agents du CTM et plusieurs entreprises extérieures sont revenus pour effectuer des travaux. Une baguette a notamment été ajoutée au niveau du photocopieur situé au 3^{ème} étage afin d'avertir l'utilisateur du ressaut présent.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., demande si les fenêtres présentant une mauvaise étanchéité vont être remplacées.

Madame Angélique DEGHILAGE confirme que certaines fenêtres vont bien faire l'objet de changement.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat C.F.D.T., indique qu'il serait utile de revoir l'installation du poste de l'agent d'accueil positionné à l'entrée au 1^{er} étage (risque d'éblouissement au niveau de l'écran, problème de distance entre le bureau et l'armoire de rangement, et étudier l'emplacement d'une poubelle spécifique à papier).

Madame Angélique DEGHILAGE répond qu'une date sera prochainement fixée pour analyser l'installation de ce poste de travail.

Madame Christine PONSOT précise qu'un store va prochainement être posé au niveau de l'ouverture et supprimera le risque de d'éblouissement.

Monsieur Davy BIRÉ pour le syndicat S.U.D., demande si une solution a été apportée afin de mieux isoler les urinoirs positionnés dans les sanitaires du 3^{ème} étage.

Madame Angélique DEGHILAGE en prend note et se rapprochera de la direction des bâtiments pour savoir si cela a bien été pris en compte.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat C.G.T., demande si les prochains comptes-rendus de visite pourront contenir davantage de photos.

Madame Angélique DEGHILAGE prend note de cette demande.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat C.F.D.T., demande si l'entreprise chargée de déboucher les canalisations de la douche située au premier étage est intervenue.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que des gravats empêchaient son utilisation. La direction des bâtiments a pris note de ce dysfonctionnement. Elle ajoute qu'un calendrier des visites sur l'année 2019 a été défini en collaboration avec la direction bâtiments. Les prochaines visites concerneront l'installation de la direction proximité et citoyenneté dans le bâtiment Mitterrand et l'installation du pôle associatif dans le bâtiment situé rue Boulevard Aristide Briand.

Monsieur Benoit DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande si une contre visite de l'EHPAD Moulin Rouge pourra être organisée à la suite du changement des tables et des chaises en raison de la réglementation accessibilité.

Madame Angélique DEGHILAGE répond que le directeur de cet établissement sera contacté pour étudier la nécessité d'une nouvelle visite. Sur le second semestre d'autres visites pourront être organisées notamment du futur multi-accueil Le Girafon. Les dates des visites seront communiquées ultérieurement.

Monsieur Benoît JAMMONEAU pour le syndicat C.G.T., souhaiterait que soit organisée une visite du futur complexe ARAGO.

Madame Sylvie DURAND, répond qu'il faudra attendre que les travaux soient plus avancés avant de pouvoir organiser cette visite.

POINT N°8. Questions diverses.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat F.O., demande si un règlement relatif au risque alcool a été défini.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que ce règlement a été adopté par les membres du CHSCT et est aujourd'hui intégré dans le règlement intérieur relatif à l'hygiène et sécurité, adopté l'année dernière par le CHSCT.

Madame Sylvie DURAND, remercie les membres de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h49.

Le secrétaire de séance
Patrice TOUVRON (C.F.D.T.)



La Présidente du CHSCT
Sylvie DURAND
Le 12 avril 2019

